



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet LiveScan		
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-191708/B		Date 2020-09-03
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-191708		Amendment No. - N° modif. 008
File No. - N° de dossier 107zl.M7594-191708	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZL-107-38315		
Date of Original Request for Standing Offer		2020-07-16
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-17		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chevrier, Stephane		Buyer Id - Id de l'acheteur 107zl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 408-4356 ()	FAX No. - N° de FAX () -	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the Offer. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

MODIFICATION N° 008 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La présente modification vise à :

1. Répondre aux demandes de précisions ci-dessous, présentées par les s soumissionnaires éventuels;
2. Modifier la demande de propositions (DP), s'il y a lieu.

1. QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT ET RÉPONSES

N° de la question	Renvoi à la DP	Titre/ sujet	Question d'éclaircissement	N° de la réponse	Réponse
Q8.1	Document maître de la demande d'offre à commandes (DOC) Section 7.16 Mise à jour technologique	<p>7.16.1 Si un produit, un composant ou un appareil désigné dans l'appendice B, qui a été livré et installé, devient périmé pendant la durée de l'offre à commandes et qu'un substitut est proposé par l'offrant, le produit, le composant ou l'appareil de remplacement doit offrir des fonctions, une interopérabilité, une interface ou configuration, des exigences de soutien identiques, conformément à l'appendice A, sans frais supplémentaires.</p> <p>7.16.2 Si un produit, un composant ou un appareil désigné à l'appendice B, qui n'a pas été livré ou installé, devient périmé pendant la durée de l'offre à commandes et qu'un substitut est proposé par l'offrant, le produit, le composant ou l'appareil de remplacement doit offrir des fonctions, une interopérabilité, une interface ou configuration, des exigences de soutien identiques ou supérieures, conformément à l'appendice A, à un prix ne dépassant pas les prix plafonds précisés à l'appendice B pour le produit, le composant ou l'appareil qui doit être remplacé.</p>	<p>Dans chacune de ces sous-sections, l'offrant est tenu de fournir un substitut « sans frais supplémentaires » ou « à un prix ne dépassant pas les prix plafonds précisés à l'appendice B ».</p> <p>Dans les deux cas, il serait déraisonnable que l'offrant soit tenu responsable de la stabilité des prix et de la disponibilité des composants et des produits étant donné qu'il a peu de contrôle sur ces aspects, qui relèvent généralement de l'offre et de la demande. Nous conservons en stock un nombre raisonnable de composants pour garantir un approvisionnement adéquat et une stabilité des prix, mais nous n'avons pas de contrôle sur l'obsolescence des modèles en fin de vie des fabricants, notamment. En outre, en cette période de pandémie de COVID-19, l'offre et le prix des composants technologiques ont continué d'augmenter ou de fluctuer en fonction des tendances du marché. Nous nous efforçons de négocier les « pratiques exemplaires de tarification » pour garantir</p>	R8.1	<p>Ces clauses offrent une protection qui empêche la vente de produits obsolètes au client si ce dernier est essentiellement contraint d'engager des dépenses imprévues pour le même composant en raison d'une décision hors de son contrôle.</p> <p>La formulation que le fournisseur propose au Canada figure déjà à quelques endroits dans la DOC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'appendice A, section 3.2.6, paragraphes 2 et 3; 2. à la section 7.4.2 et à la réponse à la question Q5.2 qui comprenait ce qui suit : « Les nouvelles composantes ou les composantes de remplacement seront assujetties au processus d'approvisionnement standard de SPAC afin de déterminer un prix équitable pour le Canada en fonction du prix du client le plus favorisé ». <p>Par conséquent, les clauses et les précisions existantes permettent à l'offrant d'amorcer une</p>

			<p>le meilleur rapport qualité-prix à nos clients.</p> <p>Question :</p> <p>Compte tenu des préoccupations et des situations susmentionnées, le Canada envisagerait-il une révision du libellé de cette sous-section comme suit :</p> <p>« En cas de changement de modèle par le fabricant, d'obsolescence ou de problème de tarification, entre autres, l'offrant amorcera une consultation auprès de l'autorité contractante pour l'informer de tout problème rencontré et négociera une solution acceptable pour toutes les parties. »</p>		<p>consultation avec l'autorité contractante aux fins de négociation des prix.</p> <p>Le fournisseur est censé gérer efficacement la source de ses composants afin de garantir la vente au Canada de produits qui seront ou pourraient devenir obsolètes. Il incombe au fournisseur d'informer l'autorité contractante d'une obsolescence possible ou prévue des composants et de négocier une nouvelle liste de composants et de prix à l'appendice B. Ce processus permet la mise à jour de l'appendice B, tout en offrant un juste équilibre au client et au fournisseur, et réduit au minimum les risques auxquels s'expose le fournisseur, à condition que ce dernier gère efficacement l'approvisionnement des composants de l'offre à commandes principale et nationale (OCPN).</p>
Q8.2	<p>Document maître de la demande d'offre à commandes (DOC)</p> <p>Section 7.17 Révision des prix à la baisse</p>	<p>7.17 Révision des prix à la baisse</p> <p>SPAC permettra à l'offrant de réduire ses prix volontairement annuellement. Le responsable de l'offre à commandes doit recevoir un avis écrit des modifications demandées au moins dix (10) jours ouvrables avant le dernier jour de la période de l'offre à commandes et les prix seront rajustés en conséquence.</p>	<p>Dans cette section, l'offrant a la possibilité de « réduire ses prix [...] annuellement ». Toutefois, il serait déraisonnable et présomptueux de supposer que les prix n'auraient qu'une tendance « à la baisse ». En particulier pour les prix des composants ou les produits sur lesquels l'offrant a très peu de contrôle et qui sont généralement influencés par l'offre et la demande et par les tendances des marchés intérieur et extérieur. Comme c'est le cas pour la plupart des marchés, les prix varieront en raison de certains impondérables.</p>	R8.2	<p>Le Canada ne part pas du principe que les prix connaîtront une tendance à la baisse; toutefois, une baisse des prix associés aux postes de travail s'observe habituellement à mesure que de nouvelles technologies font leur apparition. Le Canada prévoit simplement une disposition qui permet de prendre en compte les prix réduits des composants sans aucune négociation. Il suffit d'envoyer un avis au responsable de l'offre à commandes. Ces informations permettent aux ministères qui utilisent</p>

			<p>Nous essayons de maintenir un répertoire rigoureux des composants clés et avons établi des chaînes d'approvisionnement solides et fiables pour assurer un approvisionnement adéquat et des prix stables. En tant qu'offrant, nous pouvons exercer dans ces domaines une certaine influence pour négocier les « pratiques exemplaires en matière d'établissement des prix » et garantir le meilleur rapport qualité-prix à nos clients. Toutefois, comme nous avons pu le constater et le vivre pendant l'actuelle pandémie de COVID-19, l'offre et le prix des composants technologiques ont continué d'augmenter ou de fluctuer considérablement en raison des effets de cette situation sur le marché. Par conséquent, nous demandons respectueusement la possibilité d'effectuer une révision et une négociation annuelles des prix.</p> <p>Question :</p> <p>Compte tenu des préoccupations et des situations susmentionnées, le Canada envisagerait-il la possibilité de réviser le libellé de cette section comme suit : « Sur une base annuelle, le barème de prix de l'OCPN sera examiné par l'autorité contractante du Canada et l'offrant afin d'évaluer les prix actuels du marché pour les composants et produits contenus dans le barème. Le cas échéant, l'offrant amorcera une consultation auprès de l'autorité</p>	<p>l'OCPN de connaître la tarification à des fins de planification.</p> <p>Veuillez également vous reporter à la réponse à la question 5.2 ainsi qu'à la réponse à la question 8.1 ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur l'établissement des prix et la négociation des nouveaux prix pour les composants de rechange.</p>
--	--	--	--	--

			contractante, informera l'autorité de tout problème ou écart rencontré et négociera une solution acceptable pour toutes les parties. »		
Q8.3	Appendice A : Dactyloscopieuse électronique – Énoncé des besoins	<p>Chapitre 1</p> <p>1.6.1 Documents de conformité faisant partie de l'Énoncé des besoins, point 1</p> <p>1.7.1.2 Dépendances du fournisseur, point 4</p> <p>1.7.1.3 Outils et processus de gestion de la configuration du fournisseur, point 2</p> <p>1.7.1.4 Documentation du fournisseur, point 1</p> <p>1.7.1.5 Mise au banc d'essai, point 2</p> <p>1.9 Bilinguisme, point 2</p> <p>Chapitre 3</p> <p>3.1 Généralités, points 3 et 6</p> <p>3.2 Éléments clés à livrer, point 15</p> <p>3.2.5 Formation, points 2 et 3</p> <p>3.3.8 Caméras – Exigences relatives aux images faciales, point 4</p> <p>Chapitre 4</p> <p>4.2 Modification de dispositifs certifiés, points 8 et 9</p> <p>Chapitre 5</p> <p>5.1 Objet, points 4 et 8</p> <p>5.2.1 Généralités, point 2</p> <p>5.3.1 Structure organisationnelle du fournisseur, points 2 et 3</p> <p>5.3.4 Technologie et processus, points 3 et 6</p> <p>Chapitre 6</p> <p>6.2 Liste des produits livrables exigés et établissement du calendrier des produits livrables, point 2</p>	<p>Dans la « Pièce jointe 2 de l'appendice J : Tableaux de présentation et d'évaluation pour les propositions techniques » de la DOC, il y a soixante-dix (70) exigences cotées auxquelles on a attribué une valeur numérique.</p> <p>Cependant, dans l'« appendice K : Matrice de traçabilité des exigences » de la DOC, il y a un total de soixante-dix-sept (77) exigences cotées, dont cinquante (50) ne sont pas énumérées dans la « Pièce jointe 2 de l'appendice J : Tableaux de présentation et d'évaluation pour les propositions techniques ».</p> <p>Pouvez-vous confirmer que les cinquante (50) exigences mentionnées à gauche ne nécessiteront PAS de réponse car aucune valeur numérique ne leur a été attribuée?</p>	R8.3	<p>Les soixante-dix (70) exigences cotées représentent une combinaison des exigences énoncées dans la Matrice de traçabilité des exigences. Par conséquent, les exigences cotées dans la Matrice de traçabilité des exigences ne nécessitent PAS de réponse répétée.</p> <p>Il est prévu que les réponses aux soixante-dix (70) exigences cotées dans la « Pièce jointe 2 de l'appendice J : Tableaux de présentation et d'évaluation pour les propositions techniques » satisferont à toutes les exigences cotées mentionnées dans la Matrice de traçabilité des exigences. La plupart des exigences indiquées dans la rubrique du fournisseur figurent à la pièce jointe 2. Le fournisseur trouvera la plupart de ces exigences en consultant la pièce jointe 2.</p> <p>Par exemple : Dans la pièce jointe 2, au point C16, dans la colonne « Exigence », se trouve la mention « Sections 1.7.1.2(4), 4.2(8,9) et 6.2(2) de l'énoncé des besoins ». Ces renvois indiquent quatre (4) exigences qui figurent dans la rubrique du fournisseur.</p> <p>Remarque : Certaines exigences, comme les points 2 et 3 de 3.2.5, qui</p>

					<p>sont incluses dans l'évaluation de l'exigence C12, ne sont pas mentionnées précisément, tout comme les exigences du point 1.7.1.4, Documentation du fournisseur (1) et du 1.9, Bilinguisme (2), qui seront toutes deux évaluées dans le cadre de la documentation fournie par le fournisseur en R2.</p> <p>Le fournisseur est invité à réexaminer la pièce jointe 2, à vérifier les renvois et à soumettre des questions supplémentaires si d'autres précisions sont nécessaires.</p>
	<p>Annexe B de l'appendice A :</p> <p>Exigences détaillées relatives à la dactyloscopieuse électronique</p>	<p>Chapitre 1 1.2 – Concept de remplacement de la dactyloscopieuse électronique – n° 5</p> <p>Chapitre 2 2.2.1 – Exigences détaillées de la dactyloscopieuse LiveScan autonome – n° 6</p> <p>Chapitre 2 Dactyloscopieuse LiveScan mobile – n° 5</p> <p>Chapitre 3 3.2 – Conformité du produit commercial – n°2, 5, 6</p> <p>Chapitre 3 3.4 – Lecteur de bande magnétique et lecteur de code à barres 2D – n° 7</p> <p>Chapitre 3 3.12 – Fonctions et caractéristiques de la table des lois fédérales – n° 2, 4, 5, 6, 14</p>			

		<p>Chapitre 3 3.13 – Journal ou piste de vérification des transactions – n° 5</p> <p>Chapitre 3 3.21 – Visionneuse des paquets NIST– n° 2</p> <p>Chapitre 3 3.22 – Contraintes liées à l'architecture du réseau – n° 3</p> <p>Chapitre 3 3.25 – Équipement exclusif – n° 2</p> <p>Chapitre 5 5.1 – Gestion des utilisateurs et contrôles d'accès fondés sur les rôles – n° 10</p> <p>Chapitre 5 5.1.1 – Contrôles d'accès fondés sur les rôles – n° 2, 3</p> <p>Chapitre 6 6.1 – Paramètres configurables – n° 2</p>			
	Annexe C de l'appendice A :	<p>Chapitre 1 1.1 – Renseignements généraux – n° 4</p> <p>Chapitre 2 2.1 – Renseignements généraux – n° 6, 8</p> <p>Chapitre 2 2.5 – Pièces de rechange pour le soutien et la maintenance – n° 3</p>			
	Annexe D à l'appendice A :	<p>Chapitre 1 1.3 – Renseignements supplémentaires – n° 6</p> <p>Chapitre 3 3.1 – Généralités – n° 4</p> <p>Chapitre 12 12.1.1.2 – Capture des images d'empreintes palmaires avec LiveScan – n° 37</p>			
	Annexe E à l'appendice A :	<p>Chapitre 1 1.1 – Généralités – n° 6</p>			

	Équipement fourni par le gouvernement				
Q8.4	Appendice K : Matrice de traçabilité des exigences	Renvoi à la DP fournie ci-dessous	<p>Veuillez préciser les classifications des exigences qui ont été laissées vierges dans la colonne « Obligatoire/cotée ».</p> <p>En outre, au point 3.9 – Exigences détaillées relatives au serveur SMTP à point d'accès unique,</p> <p>« 1. La capacité quotidienne du serveur SMTP à point d'accès unique varie d'un client à l'autre.</p> <p>Le tableau 2 : Modèles de capacité du serveur SMTP à point d'accès unique définit les différents débits quotidiens que doivent respecter les différents modèles afin de permettre à un client de sélectionner le serveur SMTP à point d'accès unique qui répond le mieux à ses besoins » porte la mention « (O) » à l'appendice K, et nous retirons la demande de renseignements antérieure concernant cette exigence.</p>	R8.4	Reportez-vous à la réponse à la question 6.7 pour l'exigence 3.9 n° 5.

Q8.4 Renvoi à la demande de propositions

Section	Exigences de présentation	Obligatoire / coté
3.9 Exigences détaillées relatives au serveur SMTP à point d'accès unique	5. Le serveur SMTP à point d'accès unique doit pouvoir créer des numéros de contrôle de document et des numéros de contrôle de transaction sous un seul OAI pour toutes les dactyloscopieuses électroniques afin de permettre au serveur d'agir en tant que point d'accès unique pour un organisme.	(O)
6.1 Généralités	2. LiveScan a. ACCUSATIONS CRIMINELLES, DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CASIER JUDICIAIRE, PERSONNE EXPULSÉE i. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	(O)

	<ul style="list-style-type: none"> ii. CAPTURE DE PHOTO iii. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES iv. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES v. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES vi. SOUMETTRE b. ACCUSATIONS CRIMINELLES – SGD, DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CASIER JUDICIAIRE – SGD i. ÉCRAN DONNÉES DU SGD ii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES iii. CAPTURE DE PHOTO iv. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES v. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES vi. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES vii. SOUMETTRE c. DEMANDE À DES FINS CIVILES, DEMANDE DU SECTEUR VULNÉRABLE À DES FINS CIVILES i. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME ii. DÉTAILS SUR LE TYPE DE DEMANDE iii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES iv. CAPTURE DE PHOTO v. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES vi. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES vii. CAPTURE DU CONSENTEMENT viii. SOUMETTRE d. IMMIGRATION i. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ii. CAPTURE DE PHOTO iii. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES iv. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES v. SOUMETTRE e. RÉFUGIÉ i. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME ii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES iii. CAPTURE DE PHOTO iv. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES v. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES vi. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES vii. SOUMETTRE f. EMPREINTES D'ÉLIMINATION i. CONFIRMATION DE L'ÉLIMINATION ii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES iii. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES iv. SOMMAIRE DES EMPREINTES DIGITALES v. IMPRIMER 	
6.1 Généralités	<ul style="list-style-type: none"> 3. CardScan a. ACCUSATIONS CRIMINELLES, PERSONNE EXPULSÉE i. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME ii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES iii. CAPTURE DE PHOTO iv. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES v. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES vi. SOUMETTRE 	(O)

	<p>b. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CASIER JUDICIAIRE</p> <p>i. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES</p> <p>ii. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES</p> <p>iii. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES</p> <p>iv. SOUMETTRE</p> <p>c. DEMANDE À DES FINS CIVILES, DEMANDE DU SECTEUR VULNÉRABLE À DES FINS CIVILES</p> <p>i. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME</p> <p>ii. DÉTAILS SUR LE TYPE DE DEMANDE</p> <p>iii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES</p> <p>iv. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES</p> <p>v. CONSENTEMENT</p> <p>vi. CAPTURE DE PHOTO</p> <p>vii. SOUMETTRE</p> <p>d. RÉFUGIÉ</p> <p>i. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME</p> <p>ii. CAPTURE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES</p> <p>iii. CAPTURE D'EMPREINTES DIGITALES</p> <p>iv. CAPTURE D'EMPREINTES PALMAIRES</p> <p>v. CAPTURE DE PHOTOS</p> <p>vi. SOUMETTRE</p>	
16.9.1.1 Exigences de l'ASFC relatives aux types de transactions CARY, CARN, REF et personnes expulsées	<p>1. Après la double entrée fructueuse de l'ID unique du client du SMGC, la DE doit permettre à l'UOL d'effectuer une recherche dans le SMGC à l'aide du bouton suivant :</p> <p>a. « RECHERCHE DU SMGC »</p>	(O)
16.9.1.1 Exigences de l'ASFC relatives aux types de transactions CARY, CARN, REF et personnes expulsées	<p>2. Une fois la recherche amorcée, LiveScan doit afficher le message suivant : « Recherche en cours. Veuillez patienter. »</p> <p>Une fois l'information trouvée, le message doit disparaître.</p>	(O)
16.26 Demande de recherche à un état des États-Unis (étiquette 2.876)	<p>12. Le tableau doit contenir les colonnes suivantes :</p> <p>a. État des États-Unis</p> <p>b. Numéro de dossier</p>	(O)
22.4 Saisie des données démographiques à l'aide de la dactyloscopieuse électronique (DE)	<p>2. Le Tableau 20 – Présentation des données démographiques pour les transactions de demande à des fins civiles doit être utilisé comme référence pour la mise en page des champs qui doivent s'afficher à l'écran de saisie des données démographiques dans le cadre du flux de travail lié aux transactions de demande à des fins civiles.</p>	(O)

2. MODIFICATIONS

AUCUN CHANGEMENT N'EST SOULEVÉ DANS LA MODIFICATION 008 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS